

10 JANVIER 2007

RÉPUBLIQUE ET CANTON DE NEUCHÂTEL



COPIE

DEPARTEMENT DE LA SANTE  
ET DES AFFAIRES SOCIALES  
OFFICE DES MINEURS

Concerne : BETTEX Maudé, née le 22.12.2002, fille de Cédric et de Anne Griesser Bettex  
domiciliée chez sa mère, rue Jaquet-Droz 6, La Chaux-de-Fonds  
Adresse du père : Petit-martel 4, 2316 Les Ponts-de-Martel

Monsieur le Président  
Tribunal civil  
case postale 492  
2400 Le Locle

*suivite sociale m. jaquet*

Par réquisition du 14 novembre 2006 et dans le cadre des mesures protectrices Griesser-Bettex néo Griesser Anne contre Bettex Cédric, vous avez demandé qu'il soit procédé à une enquête concernant leur fille Maudé avec un préavis sur l'attribution de la garde de l'enfant.

Pour ce faire, j'ai rencontré les deux parents et la famille paternelle de l'enfant ainsi que Maudé.

Je tiens toutefois à signaler en préambule que le délai pour effectuer cette enquête a été court et que je vais décrire la situation qui prévaut aujourd'hui concernant les parents.

Les parents de Maudé se sont mariés le 1<sup>er</sup> novembre 2002. Ils se connaissaient depuis environ six ans avant leur mariage. Ils se sont mis en ménage très vite après leur rencontre. L'enfant était désirée car ils ont eu passablement de difficultés à l'avoir. Madame travaillait dans un centre équestre quelques heures par jour et prenait Maudé avec elle ; quant à Monsieur, il s'occupe du transport scolaire des enfants aux Ponts-de-Martel ainsi que de la conciergerie du collège et faisait des extras aux abattoirs quelques matins par mois. Durant leur vie de couple, cela se passait plutôt bien à part quelques crises normales. La situation s'est dégradée les six derniers mois de leur vie conjugale. Madame avait alors cédé de faire chambre à part dans l'appartement familial situé à Petit-Martel.

Monsieur Bettex estime que, dès l'arrivée de Maudé, il s'en est occupé autant que possible. Il rentrait du travail trois fois par jour afin de passer du temps avec sa fille. Sa relation conjugale se passait plutôt bien à part quelques crises qu'il considère comme normales dans la vie commune. La situation s'est dégradée les six derniers mois de leur vie conjugale, à savoir depuis le mois de mai 2006. Plus aucune communication n'était possible avec Madame et ils ont décidé de faire chambre séparée.

Depuis leur séparation, la communication avec Madame est toujours rompue, mis à part lorsqu'il va chercher sa fille au bas de l'immeuble de la maman. La maman l'informe à ce moment-là d'éventuelles maladies ou difficultés de Maudé. Il voit sa fille un week-end à quinzaine et les grands-parents paternels la voient le mardi après-midi.

Les visites se déroulent selon lui positivement. Sa fille reste « scotchée » à lui et ils dorment ensemble dans le même lit (alors que Maudé a sa propre chambre). Maudé aurait pris cette habitude dès le jour où sa mère aurait décidé de faire chambre séparée.

③

avec le père. Il organise différentes activités avec sa fille comme la piscine, le ski ou encore des ballades.

Concernant sa famille, son frère et sa belle-sœur habitent la même maison que lui avec leurs trois enfants âgés de 4, 6 et 12 ans. Maude s'entend bien avec ses cousins et aime jouer avec eux. Il entretient d'excellents contacts avec ses parents qui habitent La Sagne. Ils s'occupent passablement de l'enfant et sont souvent présents lorsque Maude se trouve auprès de son père. Il a également gardé contact avec son ex-beau-père qui est domicilié en France. M. Bettex lui a aménagé un studio dans sa maison et il vient régulièrement en vacances chez lui.

*SON BEAU-PÈRE S'APPELE BERNARD GRIESSER*  
Par rapport aux accusations d'alcoolisme dont il fait l'objet, il les nie. Il avoue consommer de temps à autre de l'alcool mais en quantité raisonnable. Il confirme avoir fait des tests chez son médecin aux Ponts-de-Martel. Tant sa mère que sa belle-sœur confirment que M. Bettex ne souffre pas d'alcoolisme; au pire, il fait la fête sporadiquement.

Concernant l'avenir, il souhaite obtenir la garde de Maude avec un droit de visite élargi de la mère. Il estime en effet qu'il a trop souffert de ne voir sa fille qu'un week-end sur deux et ne veut pas faire subir cette même souffrance à la mère de l'enfant. Il arrêterait de travailler aux abattoirs pour être davantage disponible pour Maude et tant sa mère que sa belle-sœur s'engagent à s'en occuper lorsqu'il travaille. Il pense également l'inscrire à la crèche aux Ponts-de-Martel, qui se trouve juste à côté de l'école infantino. Finalement, il estime que l'éducation donnée par la mère de Maude à l'enfant est bonne même s'il la trouve parfois sévère. Il dit que sa fille est polie et bien élevée et qu'il ne se permettrait pas de critiquer Madame devant sa fille.

Par rapport à Madame, elle vit dans un petit appartement à La Chaux-de-Fonds. Elle partage la même chambre que Maude avec un lit superposé. Concernant sa situation financière, elle reçoit un peu d'argent de son père et du père de Maude. Elle prend actuellement des cours de secrétariat pour sa reconversion professionnelle. Elle avoue que les fins de mois sont difficiles. Elle a gardé de bons contacts uniquement avec sa mère qui habite à Angers et qui vient la visiter de temps en temps. Avec son père qui habite près de Paris, elle n'a plus de contacts, ni du reste avec sa sœur qui habite également en France.

Les conflits conjugaux ont débuté sur le thème de l'alcool avec M. Bettex. Elle en avait marre de voir son mari rentrer ivre le soir à la maison et d'être seule en soirée comme il préférerait sortir avec ses copains. Elle recevait les reproches de ne pas faire assez bien le ménage et se sentait constamment méprisée par lui. Elle confirme qu'elle a pris la décision de faire chambre séparée à la suite d'une sortie trop arrosée de Monsieur. Elle est partie vivre à La Chaux-de-Fonds, le 6 novembre 2006.

Concernant le passage de l'enfant, elle se contente de respecter la décision de la justice et elle ne communique que les informations nécessaires concernant Maude. Elle va rechercher l'enfant le dimanche soir au domicile du père car elle estime qu'il monte son enfant contre elle, en faisant des pressions sur Maude. Elle estime qu'à la maison, cela se passe bien avec sa fille. Elles dorment dans la même chambre et Maude la rejoint souvent dans son lit. Elle a arrêté de faire du cheval et est donc tout le temps à la maison.

Elle conserve des relations très froides avec le père de l'enfant. Par contre, elle peut encore communiquer avec ses ex-beaux-parents et dit détester le frère de M. Bettex. Elle a quelques amis dans le canton de Neuchâtel, y habitant depuis environ dix ans.

Elle reconnaît que le père de Maude s'occupe bien de sa fille mais souhaite qu'il se responsabilise davantage principalement par rapport à son problème d'alcool. Elle souhaite qu'il lui prouve qu'il a arrêté de boire avant de pouvoir voir sa fille davantage.

Maude ne voit pas beaucoup d'autres enfants de son âge. Elle va débiter le cirque. Sinon, elle pratique toutes ses activités en compagnie de sa mère telles que des promenades, le cinéma, les musées. Elle n'a pas encore de copines à La Chaux-de-Fonds. Elle souhaite obtenir la garde de l'enfant et un droit de visite restreint pour le père tant et aussi longtemps qu'il ne lui aura pas prouvé qu'il ne boit plus d'alcool.

En conclusion, je n'ai pas d'éléments tangibles pour affirmer que le père consomme une quantité d'alcool déraisonnable. Il me paraît équilibré et prêt à s'investir pour le bien de sa fille. Pour ce faire, il peut compter sur sa famille qui habite à proximité de son domicile. De plus, Maude apprécie beaucoup ses cousins et joue quotidiennement avec eux lorsqu'elle se trouve en visite chez lui. L'école infantine se trouve à proximité de son domicile, de même pour la crèche où Maude s'est déjà rendue auparavant. Le fait qu'il soit ouvert à un droit de visite élargi est également un élément positif venant de lui. De plus, il vit dans l'appartement où Maude a toujours vécu avant la séparation de ses parents. Elle y est donc très attachée.


Quant à la mère, elle n'a aucun contact familial dans le canton de Neuchâtel. Son appartement est petit et Maude n'entretient que peu de relations avec d'autres enfants de son âge. Financièrement la situation de la mère est délicate vu qu'elle ne vit que de la générosité de son père et des pensions de M. Bettex. Elle ne souhaite pas d'un droit de visite élargi du père car a toujours ses craintes par rapport à l'alcool, ce qui est loin d'être démontré.

Il m'apparaît, par conséquent, en l'état actuel de cette situation que la garde devrait être attribuée au père, étant donné ses ressources familiales et ses bonnes capacités à s'occuper de sa fille.

Proposition :

Attribuer la garde de Maude à son père.

OFFICE DES MINEURS

  
Nicolas Jacquet  
assistant social

La Chaux-de-Fonds, le 10 janvier 2008 *F*  
NJ/cm